

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2011-05 du 21 janvier 2011 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : ETSM1130021S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;
Vu la décision DG n° 2005-87 du 28 avril 2005 portant désignation d'inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2007-113 du 18 avril 2007 portant désignation d'inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé dont les noms suivent :

Mme Julie MINET-RINGUET, docteur en sciences contractuel, à compter du 18 avril 2011.
Mme Annick CHAURANG, pharmacien contractuel, à compter du 28 avril 2011.

Article 2

Le directeur de l'inspection et des établissements est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 21 janvier 2011.

Pour le directeur général et par délégation :
L'adjointe au directeur général,
F. BARTOLI